

POUR EN SAVOIR PLUS SUR

« LE PROJET REGIOWOOD II »



Replantation et gestion durable des forêts privées sont au cœur de Regiowood II

Notre précédent dossier des « Infos de RND » était centré sur les nouvelles technologies et leur apport pour une meilleure gestion des ressources naturelles, le bois en tête.

Dans ce cadre, nous nous étions avancés à vous présenter l'une des actions du projet Interreg V A Grande Région « Regiowood II » tout juste déposé : celle qui se propose d'associer les laboratoires de recherche universitaires wallons, français et allemands pour créer un outil de monitoring de la forêt en Grande Région. Ce dernier intègre pléiade de nouvelles technologies telles que la télédétection satellitaire, le LiDAR, la photogrammétrie...

Or, au moment de dévoiler cette partie de Regiowood II, rien n'était alors joué... Nous étions confiants quant à une issue favorable, mais nullement certains !

Comme le révèle notre Président, à la page précédente, la bonne nouvelle est tombée depuis. Ce projet va se concrétiser, tel que prévu ; sans la moindre inflexion, sans la moindre modification, avec RND en chef de file.

Nous vous proposons une découverte plus poussée de cette initiative qui va bénéficier à nos forêts et qui va occuper une place prépondérante dans nos activités jusqu'à décembre 2019, date de fin de Regiowood II.

DES ENJEUX COMMUNS

Avec ses 2375000 hectares, plus du tiers de son territoire, la forêt de la Grande Région constitue un ensemble homogène et continu qui transcende la notion de frontière.

Parce que ce bassin forestier est très riche en superficies boisées et en diversité d'essences, parce que ce territoire est depuis longtemps conscient de la nécessité d'une gestion durable, une activité économique puissante s'y est développée, la fonction sociale de la forêt (rôle récréatif, rôle paysager...) y est particulièrement affirmée, la dimension environnementale (faune, flore, sol, eau...) y est ardemment défendue.

Rhénanie-Palatinat, Sarre, Grand-Duché de Luxembourg, Wallonie et Lorraine ont le devoir de préserver leur capital boisé, pour ce qu'il est et pour ce qu'il apporte. C'est un atout de premier plan pour la Grande Région.

Or, la gestion des forêts est placée entre les mains de centaines de milliers de propriétaires différents, publics et privés. Leur appréhension de la gestion forestière diffère énormément entre un propriétaire forestier public qui est épaulé par une structure dont le rôle est de gérer ses forêts (Office National des Forêts, Département de la Nature et des Forêts, Landesforsten Rheinland-Pflaz, SaarForst, Administration de la Nature et des Forêts) et les propriétaires forestiers privés, au patrimoine boisé plus ou moins conséquent, et qui y accordent donc un intérêt très variable suivant les cas ou les aspirations personnelles.

Dans le contexte actuel, caractérisé notamment par une forte demande de bois de la part des opérateurs économiques, de nombreuses coupes sont réalisées dans les forêts de la Grande Région. En soi, cela n'a rien d'inquiétant car les plantations d'essences résineuses, largement mises en oeuvre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, sont aujourd'hui arrivées à maturité. Il est normal de les exploiter, mais encore faut-il replanter après coupe pour garantir la gestion durable de nos forêts.

Côté essences feuillues, la rotation des espèces est beaucoup plus longue, dans une conjoncture de moindre demande, pourtant la reconstitution du capital ligneux est également une préoccupation. Face à un vieillissement du capital sur pied, il faut dès maintenant anticiper la régénération, l'accompagner, en tenant compte des incertitudes telles que le réchauffement climatique ou la pression du gibier.

Le temps forestier est un temps très long, néanmoins, ce qui n'est pas mis en oeuvre le moment voulu se paie forcément plus tard... au travers d'une pénurie de matière, d'un appauvrissement de la multifonctionnalité de la forêt, d'un manquement profond aux principes du développement durable.

La Grande Région est confrontée au problème de l'optimisation de la gestion de son capital boisé, et à un phénomène plus particulier qui est le déficit de régénération de la forêt après coupe.

FOCUS SUR LA FORÊT PRIVÉE

Regiowood II, et les quatre actions opérationnelles qui le composent, est une initiative transfrontalière indispensable pour

“ UN CHANTIER DE CETTE IMPORTANCE NE PEUT ÊTRE MENÉ QUE DANS LE CADRE D'UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE. ”

notre territoire, un espace soumis à une forte urbanisation, à une pollution croissante de l'air, des sols, des eaux... ce qui impacte fortement les écosystèmes naturels.

Ce projet va permettre la préservation et à la valorisation du patrimoine forestier de la Grande Région, et plus spécifiquement de ses forêts privées.

Si l'on devait résumer l'objectif central du projet en une seule phrase, on pourrait dire que Regiowood II mettra en place les outils de suivi et compilera les connaissances en gestion forestière pour renforcer la gestion durable en forêt privée, au profit de toute la Grande Région et de son patrimoine naturel.

Ce projet majeur en matière de développement durable rejaillira positivement sur les trois fonctions dévolues à la forêt :

→ Au regard de la fonction environnementale, Regiowood II agit directement sur la revitalisation de la forêt. Il permet une approche territoriale nouvelle au service de la recon-

titution des écosystèmes, en tenant compte notamment du changement climatique pour renforcer la résilience de nos forêts.

→ Au niveau de la fonction sociale, le projet contribue à la reconstruction d'un patrimoine naturel commun à toute la Grande Région. Elle permet de rebâtir et fortifier un élément central de notre culture et de notre cadre de vie : la forêt, espace de détente ; la forêt, élément d'identité du paysage.

→ Concernant la fonction économique, les actions de Regiowood II permettront de sécuriser à terme l'approvisionnement des entreprises forêt-bois du territoire. Ceci concourt au maintien, dans la Grande Région, d'un emploi difficilement délocalisable car au plus près de la ressource.

4 ACTIONS

REGIOWOOD II - QUATRE ACTIONS OPÉRATIONNELLES DANS LE DÉTAIL

ACTION 1 Identifier les zones abandonnées en forêt privée grâce à de nouvelles technologies

Sur base des données fournies par notamment par les satellites (Sentinel) et le LiDAR, les Universités de Liège, Trèves et Strasbourg utiliseront celles qui concernent la forêt et les analyseront.

→ L'objectif est de créer le premier outil de monitoring de la forêt basé sur les nouvelles technologies (en complément de l'inventaire permanent de terrain). On disposera de données actualisées et complètes de la forêt.

→ Cet outil sera opérationnel sur une zone stratégique : la Grande Région, c'est-à-dire le bassin d'approvisionnement de nos entreprises avec des données qui intéresseront évidemment les professionnels du secteur. RND va intervenir à leur côté pour la création de l'outil proprement dit et sa pérennisation.

Une première utilisation de cet outil se fera, dans Regiowood II, au bénéfice de la forêt privée. En effet, nous pourrions identifier les zones forestières laissées à l'abandon - *des zones critiques*.

ACTION 2 Favoriser la résilience de la forêt privée

L'UCL, le CDAF, la SRFB et l'INRA (France) proposeront des mesures (choix d'essences, pratiques sylvicoles...) aux propriétaires forestiers privés visant à accroître la résilience des peuplements, dans ces fameuses zones critiques. C'est extrêmement important pour anticiper et atténuer les conséquences du réchauffement climatique, la pression du gibier...

ACTION 3 Inciter les propriétaires forestiers privés à replanter sur les zones critiques

Regiowood II va permettre de lancer une prime transfrontalière sur la Wallonie, gérée par RND, et sur la Lorraine. Le montant de l'enveloppe pour la Wallonie sera de 150 000 €. Cette prime ne fera pas concurrence à la prime actuelle existant en Province de Luxembourg et en Région wallonne. Elle sera exclusivement destinée aux zones abandonnées (zones critiques) qu'il s'agit de replanter de toute urgence.

ACTION 4 Créer en Wallonie les premiers outils de mise en oeuvre de la gestion durable en forêt privée

Il n'existe pas actuellement en Wallonie un outil qui aide le propriétaire à bien gérer ses parcelles forestières (identifications des travaux à mener, calendrier...), ce que l'on appelle des documents simples de gestion. Pour ce faire, nous allons avec plusieurs partenaires nous inspirer de ce qui existe chez nos voisins français, allemands... Ces supports sont indispensables pour assurer la gestion durable de la forêt privée.